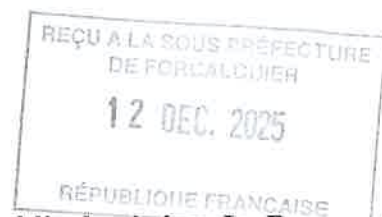




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025



Délibération n°2025-57

Thème : AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES 2

Objet : Prorogation de la convention de délégation de service public du cinéma Le Bourguet

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 novembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Caroline MASPER, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Rémy ROTA, conseiller municipal ; Virginie FAYET, conseillère municipale ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Jean- Michel GRES, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Adrien NIMSGERN, conseiller municipal.

Étaient représentés :

Me Jacqueline VILLANI, conseillère municipale donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
Mme Lisa MARCEL conseillère municipale donne procuration à M. Charles DANNAUD
M. Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Michel GRES
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Danièle KLINGLER

Absents excusés :

Jacqueline VILLANI, Morane SOULIE, Lisa MARCEL, Lorraine PRUNET, Geoffroy GONZALEZ.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU la délibération du conseil municipal n°2020-41 du 03 novembre 2020 qui a décidé du recours à la délégation de service public en affermage, mode de gestion retenu depuis 2005 et approuvé les modalités, caractéristiques et prestations définies dans le rapport de présentations annexé à ladite délibération ;

VU la délibération du conseil municipal n°2021-32 du 14 avril 2021 relative au choix du délégataire et approuvant le contrat de délégation ;

VU la convention de délégation de service public par laquelle la commune de Forcalquier a confié la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Bourguet » avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 5 ans ;

CONSIDÉRANT l'article R.3135-8 du code de la commande publique selon lequel « un contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen qui figure dans l'avis annexé au présent code et à 10% du montant du contrat de concession initiale, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions énoncées à l'article R.3135-7 sont remplies » ;

CONSIDÉRANT l'article L.1411-6 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'ordonnance n°2016-15 du 29 février 2016 – art. 58 qui stipule que « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation d'un montant global supérieur à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L.1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis » ;

VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public réunie en date du 20 octobre 2025 et annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que pour mener préparer et organiser la procédure de service public, il convient par avenant n°1, de proroger la convention pour une durée de 175 jours, pour porter l'échéance au 22 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que cet avenant conduit une prorogation de la convention de 175 jours, soit une augmentation de 9,58% du montant initial correspondant à 98 993 € HT, ne constitue pas une modification substantielle de la convention initiale ;

CONSIDÉRANT que les autres dispositions de la convention demeurent inchangées ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat prolongeant la convention de délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Bourguet » jusqu'au 22 décembre 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 12 DEC. 2025

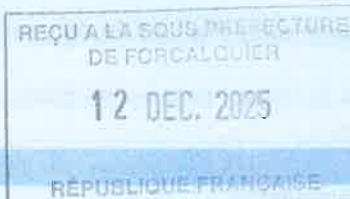


Mairie de Forcalquier

Marchés publics PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

A – Pouvoir adjudicateur

Mairie de Forcalquier
Hôtel de ville
1, Place du Bourguet
04300 FORCALQUIER
04.92.70.91.00



B – Objet du marché

N° marché : DSP 2021

Objet : « Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Le Bourguet à Forcalquier »

C – Titulaire du marché

Nom du délégataire : société unipersonnelle « Cinéma Le Bourguet » représentée par M. Fabien DAVID
Adresse : place du Bourguet, 04300 FORCALQUIER
SIRET : 503 963 829 00026

D – Composition de la commission de délégation de service public

Lors de la réunion en date du 20 octobre 2025

La commission de délégation de service public était composée comme suit :

D1- Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Sylvie SAMBAIN (arrêté 2025-226)	Présidente	
Michel CHAPUIS		T
Gérard PETEY		T
Francine GIAY-CHECA		T
Michel DALMASSO		T
Thomas CHERBAKOW		S
Virginie FAYET		S
Fabien JOURDAN		S
Jaqueline VILLANI		S
Lisa ISIRDI		S

D2- Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Éric DUBOIS	DGS
Marion BORDAS	Service commande publique

E – Fonctionnement de la commission de délégation de service public

- Le quorum est atteint :

☐ Non

☒ Oui

La commission de délégation de service public

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

F – Décision de la commission de délégation de service public

- Au vu du rapport présenté et après analyse, la commission de délégation de service public décide d'émettre un avis :

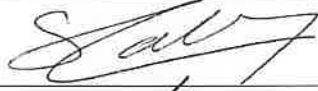
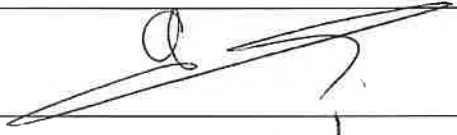
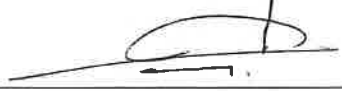
☒ Favorable

☐ Défavorable

- Résultat des votes :

- Pour : 5
- Contre :
- Abstention :

G – Signature des membres de la commission de délégation de service public

Nom et prénom	Signature
Sylvie SAMBAIN	
Michel CHAPUIS	
Gérard PETEY	
Francine GIAY-CHECA	
Michel DALMASSO	
Thomas CHERBAKOW	
Virginie FAYET	
Fabien JOURDAN	
Jacqueline VILLANI	
Lisa ISIRDI	
Éric DUBOIS	
Marion BORDAS	

Département des Alpes de Haute-Provence (04)

COMMUNE DE FORCALQUIER



AVENANT N°1

au contrat pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Bourguet »

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La **Commune de Forcalquier**, représentée par son Maire, M. David GEHANT, dûment accrédité à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du _____ et désignée par ce qui suit par « **la Collectivité** »,

D'une part,

ET

M. Fabien DAVID, désigné dans le texte qui suit par « **le Déléataire** ».

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble par « **les Parties** »

IL A D'ABORD ETE EXPOSÉ :

Par contrat d'affermage, la Commune de Forcalquier a confié M. Fabien DAVID l'exploitation du cinéma « Le Bourguet ». Ce contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 5 ans. L'échéance actuelle du contrat est donc au 30 juin 2026.

Dès lors, la Commune de Forcalquier a étudié les modes de gestion envisageables pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Bourguet ». Par une délibération n°2025-... en date du ... 2025, la Collectivité a décidé de déléguer la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Bourguet ».

Toutefois la procédure de passation nécessitant plusieurs mois pour aboutir et permettre la désignation d'un nouveau gestionnaire la commune a donc sollicité la **prolongation du contrat de 175** supplémentaires afin de pouvoir élaborer le prochain contrat et finaliser en bonne et due forme la procédure de passation.

Cette prolongation se traduit par une augmentation de 9,58 % du montant initial du contrat et correspondant à une augmentation de 98 993,04 € HT. Il ne dépasse donc ni le seuil communautaire (5,538 M€ HT) ni le seuil de 10% en dessous desquels la modification est automatiquement non substantielle. Cet avenant s'inscrit donc dans les conditions de l'article R.3135-7 du code de la commande publique selon lequel « le contrat de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel qu'en soit le montant, ne sont pas substantielles ».

Les Parties se sont mises d'accord sur l'ensemble des dispositions ci-dessus,

ENTRE ELLES, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} – Prolongation du contrat

L'échéance du contrat est portée au 22 décembre 2026.

Article 2 – Dispositions antérieures

L'ensemble des dispositions du contrat et de l'avenant n°1 non expressément abrogées, annulées ou modifiées par celles du présent avenant demeure intégralement applicable.

Article 3 – Date d'effet

Le présent avenant entrera en vigueur dès qu'il aura acquis un caractère exécutoire par transmission au représentant de l'État dans le département et notification au Déléгатaire.

Fait en deux exemplaires,

Le _____ à Forcalquier,

Commune de FORCALQUIER,

Le _____ à _____

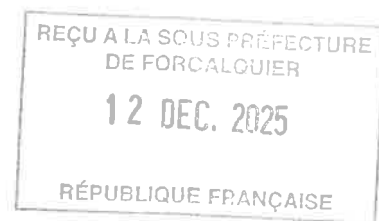
Le Déléгатaire, M. Fabien DAVID

Fabien DAVID
Directeur, programmateur
Cinéma Le Bourguet
Place du Bourguet
04300 FORCALQUIER

À

M. Le Maire de Forcalquier ,

Ville de Forcalquier
Hôtel de ville
1 place du Bourguet
04300 FORCALQUIER



Fait à Forcalquier, le 23 Octobre 2025,

Objet : Accord de principe pour un avenant à la DSP de gestion et d'exploitation du cinéma « Le Bourguet »

Monsieur le Maire,

Faisant suite aux échanges engagés avec votre adjoint délégué à la culture et vos services, je vous confirme par la présente notre accord de principe pour la mise en place d'un avenant au contrat initial signé le 15 juin 2021, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2021, portant sur la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du cinéma « Le Bourguet ».

Cet avenant aura pour objet la prolongation de la durée du contrat.

Mon accord est donné sous réserve de la formalisation et de la signature de l'avenant définitif, qui précisera l'ensemble des termes et conditions modifiés.

Dans l'attente de la réception du projet d'avenant pour validation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabien DAVID, directeur
Cinéma Le Bourguet
Place du Bourguet

04300 FORCALQUIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.